

POLE FORMATIONS

CDO – OBLIGATIONS DE FORMATION SAISON 2023 2024

Date : 03.07.2023

Signataire : CHARBONNIER Bruno

Pour être en conformité avec le Pacte #TousEngagés ; tous les clubs doivent la saison prochaine fournir un ou deux stagiaires en formation arbitre ; ce chiffre est fonction du nombre de licenciés dans votre groupement sportif en fin de saison 2022/2023.

1- Nombre de stagiaires Formation Arbitre Officiel (FAO) par club

Pour connaître votre obligation, veuillez consulter le tableau en [lien vers la liste](#).

Cette liste indique, pour chaque club, combien de stagiaires au maximum nous accepterons en FAO cette saison. Ce chiffre correspond aux obligations du Pacte #TousEngagés en fonction du nombre de licenciés dans chaque club cette saison.

2- Formation Arbitre Officiel départementale saison 2023-2024

Pour répondre à ces nouvelles contraintes, la CDO a modifié le planning des formations ; désormais il est question uniquement de FAO (Formation Arbitre Officiel) en distinguant les stagiaires majeurs (né-e-s en 2005 et avant) et mineurs de plus de 14 ans (**ceux né-e-s entre 2006 et 2009**).

[Lien](#) vers le programme détaillé des formations.

La FAO débutera dès septembre et à la fin de chaque présentiel, selon la progression des stagiaires, ils pourront être directement désignés sur des rencontres officielles.

Pour inscrire le stagiaire il faut utiliser avant le 31 aout 2023 le formulaire d'inscription [lien ADULTES](#) – [lien JEUNES](#)

Attention, si le stagiaire que vous proposez n'a pas de licence joueur, ou a plus de 35 ans, celui-ci doit réaliser un dossier médical arbitre ([voir note du 01.06.2023](#)).

3- Bonification Arbitre stagiaire majeur :

Pour les équipes **seniors** engagées en championnat **régional** et **pré-régional** : Reconduction pour la saison prochaine de la formule concernant les clubs PR + clubs en R2 ou R3 + clubs en U20R.

Que vous soyez une équipe régionale ou pré-régionale, c'est la Ligue qui centralise les informations via la Commission Régionale des Officiels (CRO).

Pour participer à cette formule :

1. Un courrier vous sera envoyé après l'Assemblée Générale de la Ligue pour vous présenter la formule et vous fournir la fiche d'enregistrement.
2. Vous devrez donc enregistrer, auprès de la CRO, avant le 31 juillet 2023, le ou les noms des arbitres stagiaires que vous voudrez associer à vos équipes.
3. Si votre stagiaire prépare l'examen d'arbitre départemental, n'oubliez pas ensuite d'inscrire ce stagiaire à la Formation Arbitre Officiel (cf. point précédent de cette note).

4- Formation PEA et SAJ :

Pas de changement pour l'organisation de ces formations.

Les stagiaires détectés en 2022 pour cette saison 2022-2023 ont été comptabilisés pour le Pacte #TousEngagés de cette saison.

Les stagiaires détectés pour ces formations en décembre 2023 ne seront pris en compte pour le Pacte #TousEngagés que pour la saison 2024-2025. Des informations complémentaires seront données ultérieurement.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :

DAVID GIRANDIÈRE

CONSEILLER TERRITORIAL

FORMATIONS CADRES TECHNIQUE ET OFFICIELS

SECTIONS SPORTIVES ET CLASSES BASKET

david.girandiere@maineetloirebasketball.org

06.27.48.66.25

